

CHARTRE DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS

Lors des sorties scolaires, comme à l'école, l'enseignant-e est seul-e responsable de sa classe. Il/elle est responsable de la sécurité et du bon déroulement pédagogique de l'activité et de la sortie.

Avant tout, merci infiniment aux parents accompagnateurs sans lesquels certaines sorties ne seraient pas réalisables !

Agréés ou non, les parents doivent avoir un comportement exemplaire et respecter les règles suivantes :

- Respecter les consignes données par l'enseignant-e. En cas de problème de n'importe quel ordre (discipline, conflit, blessure...), en référer tout de suite à l'enseignant-e.
- Ne prendre aucune initiative personnelle (changement d'itinéraire, d'activités, distribution de sucreries... ne pas prendre les transports en commun sans l'enseignant-e). En cas de problème, le signifier immédiatement à l'enseignant-e.
- Avoir une attention égale envers tous les enfants du groupe.
- Ne pas quitter le groupe confié sans en informer l'enseignant-e.
- Ne pas fumer devant les enfants, même à l'extérieur (pas de « vapotage » non plus en présence des élèves).
- Merci d'enlever les casquettes dans les bâtiments.
- Limiter l'usage du téléphone portable aux cas d'urgence afin de rester pleinement disponible et vigilant (et ne jamais confier le téléphone aux enfants).
- Demander l'autorisation de photographier les enfants à l'enseignant (aucune mise en ligne sur les réseaux sociaux d'autres enfants que le vôtre).

Ne jamais photographier les élèves dans les vestiaires !

- Lorsque vous êtes prévu-e pour une sortie, il est important que vous respectiez votre engagement : en effet, sans un nombre suffisant d'accompagnateurs, certaines sorties ne peuvent pas avoir lieu, réglementairement. En cas d'empêchement, merci de prévenir l'enseignant-e (ou l'école) au plus tôt et si possible de proposer un adulte qui pourrait vous remplacer.
- Le parent accompagnateur sera si possible avec son enfant mais il faut accepter l'éventualité de ne pas être dans le même groupe que lui.

Nom et signature :